



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évolution et réévaluation du dispositif REP et REP+

Question écrite n° 12742

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'évolution et la réévaluation du dispositif des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+). Mis en place afin de réduire les inégalités scolaires, le dispositif REP repose sur une cartographie des territoires concernés, censée être réévaluée régulièrement. Or cette carte n'a pas fait l'objet d'une révision depuis 2014, alors même que l'intention initiale du Gouvernement était d'en assurer l'actualisation tous les quatre ans. Depuis cette date, de profondes évolutions sont intervenues. D'une part, les dynamiques démographiques, sociales et territoriales ont changé, modifiant les réalités éducatives et les besoins d'accompagnement des élèves. D'autre part, la doctrine de l'éducation nationale en matière d'accueil et de scolarisation des élèves allophones a évolué, avec une tendance à une moindre concentration en milieu métropolitain et une répartition plus large notamment dans les territoires ruraux. De plus, le Gouvernement avait évoqué la publication de cette réévaluation pour la rentrée 2026. Force est de constater qu'à ce jour, il n'y a eu aucune traduction concrètes de cette annonce. Dans ce contexte, l'absence de révision de la carte REP interroge sur l'adéquation du dispositif aux réalités actuelles et sur la capacité de l'école à remplir pleinement sa mission première, celle de garantir à chaque élève les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter. Aussi, il lui demande selon quelles modalités le Gouvernement entend procéder à une réévaluation nationale de la carte des REP et REP+, afin de mieux prendre en compte les évolutions socio-économiques, dans l'intérêt de la réussite scolaire de tous les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12742

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1132